

OFFICE NOTARIAL DE WITRY-LES-REIMS

Valentin CAILTEAUX – CLARISSE CAILTEAUX-BRICE

Notaires

2, AVENUE DE RETHEL - BP 16 - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tel : 03.26.97.04.36 - Fax : 03.26.97.19.07 - Courriel : office.cailteaux@notaires.fr

VOUS VENDEZ UN FONDS DE COMMERCE

Merci de nous fournir les pièces suivantes :

PAR LE CEDANT

CONCERNANT LES MURS DU FONDS DE COMMERCE

- titre de propriété si le cédant est propriétaire des murs
- bail commercial et renouvellement successifs
- statuts de la société propriétaire et extrait Kbis de moins de trois mois
- coordonnées du bailleur
- montant actuel du loyer et du dépôt de garantie
- procédures en cours entre bailleur et cédant
- diagnostics amiante, DPE (Diagnostic de Performance Energétique), ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)

CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE

- offre d'achat écrite et signée par vendeur et acquéreur
- statuts de la société commerciale et extrait Kbis/Répertoire des Métiers de moins de trois mois
- titre de propriété d'achat du fonds
- CA HT des trois derniers exercices clos et derniers mois depuis la dernière clôture (à demander à votre comptable)
- résultats commerciaux des trois derniers exercices clos (à demander à votre comptable)
- coordonnées du comptable

- liste du matériel vendu et estimé article par article
- liste du personnel + contrats de travail + derniers bulletins de salaires
- contrats de fourniture, brasseur, de crédit- bail...éventuellement en cours
- biens en location
- licence de débit de boisson
- numéro de téléphone et de fax du fonds (+ adresse internet le cas échéant)
- heures d'ouverture
- existence de marchandises/stock à reprendre et montant maximum HT repris
- existence d'autres établissements de la société commerciale
- autorisations de voirie
- clause de non concurrence (à réfléchir : sur durée et distance)
- information sur mise en accessibilité handicapés de votre local

PAR LE CESSIONNAIRE

- coordonnées ou statuts de la société et extrait Kbis de moins de trois mois
- copie de la carte nationale d'identité
- adresse actuelle
- coordonnées téléphoniques et mails

Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment les formalités d'actes. A cette fin, l'Office est amené à enregistrer des données vous concernant et à les transmettre à certaines administrations.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de l'Office notarial.